



AVIS PUBLIC

RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUS LES INTÉRESSÉS

Prenez avis qu'à la séance régulière du conseil de la municipalité de Franklin qui se tiendra à la salle du conseil située au 1670, route 202, le lundi 2 mai 2016 à 19 h 30, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1772, ROUTE 209

Le demandeur propose d'agrandir le bâtiment industriel pour y aménager un système de chaufferie de type bio-masse. Le bâtiment ainsi agrandi sera à 4,0 mètres de la marge arrière (au lieu des 10 mètres exigés à la réglementation municipale), il aura un coefficient d'occupation au sol (COS) de 0.40 (au lieu de 0.20 exigé) et un rapport plancher terrain de 0.60 (au lieu de 0.30 exigé).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À FRANKLIN, CE 13 avril 2016

François Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce mercredi 13 avril 2016 entre 9 h 00 et 17 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 avril 2016.

François Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier

